

Boulange

Vente de terrains communaux et avis défavorable pour la piste cyclable

Lors de la dernière réunion du conseil municipal de Boulange, les élus ont voté la mise en vente de plusieurs terrains et garages communaux, actant leur désaffectation. Par ailleurs, le projet de piste cyclable reliant Boulange, Ottange et Rumelange a été rejeté, les élus invoquant des priorités financières locales.

Lors de la dernière séance du conseil municipal de Boulange, plusieurs sujets ont été abordés, notamment la désaffectation, le déclassement du domaine public et la cession d'un terrain à bâtir.

Roland Ricci, adjoint, a présenté ce point en rappelant la chronologie d'un terrain de 5 ares et 98 centiares, acquis par la commune par délibération du 3 octobre 2005. Ce terrain appartenait à la société civile immobilière (SCI) Kleck, dont le siège social était situé à Algrange, sur le site de la Paix.

Un bâtiment sur ce terrain avait été démoli en 2021 en raison de son état de vétusté, et la désaffectation du terrain a été constatée par les élus. Ce dernier n'est plus utilisé ni par le public ni pour un service public nécessitant un aménage-



Les élus de Boulange ont répondu défavorablement sur le projet de piste cyclable reliant Boulange, Ottange et Rumelange.

ment spécifique. Le conseil municipal a donc prononcé son déclassement du domaine public communal et autorisé sa mise en vente.

De même, les élus ont constaté la désaffectation des garages communaux, qui ne sont plus affectés à un usage public ni à un service public. Le conseil a autorisé la mise en vente des garages, précisant que les modalités de vente, y compris le prix de cession basé sur l'estimation des services des domaines, seront fixées lors

d'une prochaine délibération.

Les élus ont également été appelés à se prononcer sur la restitution de la compétence santé aux communes de la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA), une proposition à laquelle ils ont répondu favorablement.

Piste cyclable : les élus pas convaincus

Le projet de piste cyclable reliant Boulange, Ottange et Rumelange a également été

mis à l'ordre du jour. Ce projet vise à promouvoir l'usage du vélo en remplacement de l'automobile et à renforcer les connexions entre les principaux points d'intérêt du territoire : mairies, gymnases, écoles et gare, entre autres. La commune de Rumelange avait déjà donné son accord de principe pour participer à ce projet.

« Les élus sont invités à se prononcer sur leur soutien ou non à cette initiative, sachant que la réponse de chaque commune est attendue pour préparer la demande de subvention auprès du programme Interreg en novembre 2024 », a précisé le maire Antoine Falchi.

Ce dernier déclarait dernièrement : « Ce n'est pas un trajet commun. Je n'imagine pas les Boulangeois emprunter ce tronçon pour aller travailler, avant d'aborder les frais inhérents aux communes pour aménager leurs voiries ».

Après discussion, les élus de Boulange ont émis un avis défavorable sur ce projet d'infrastructure pour plusieurs raisons : le manque de priorité locale, l'incertitude financière et l'impact négatif sur les finances communales.